

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2020

PROROGÉANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE ET COMPLÉTANT SES DISPOSITIONS -
(N° 2902)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CL378

présenté par
Mme Wonner, Mme Lenne, Mme Dupont et Mme Gaillot

ARTICLE 1ER BIS

Compléter cet article par les mots :

« et du Haut Conseil de la Santé Publique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que la France prépare le déconfinement au cœur d'une guerre sanitaire inédite contre le Covid-19, il semble absolument nécessaire de ne pas occulter la dimension sanitaire de ce plan. Aussi, parce qu'impliqué depuis le début de la crise, cet amendement vise à ce que le Haut Conseil de la Santé Publique soit consulté.